



Compte-rendu du conseil d'administration du 19 janvier 2016

Thierry DELAVALLEE, nommé secrétaire, ouvre la séance.

L'an deux mille seize, le mardi 19 janvier, les membres du bureau du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Nangis se sont réunis sous la présidence de M. Pascal SAULNIER, en suite des convocations adressées le 7 janvier 2016.

Etaient présents :

Pascal SAULNIER, Jocelyne PILON, Julien CORSAN, Thierry DELAVALLEE, Fabien BERTON, Véronique MASSARE, Martine PIERROT.

Etaient absents :

Sylvie PLANCHENAU, excusée ; Thierry NICOL, excusé ; Catherine CONSTANCE, excusée.

Pascal SAULNIER soumet aux membres l'ordre du jour :

- Bilan CNAS 2015 ;
- Point sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- Budget prévisionnel pour l'année 2015 ;
- Réflexion pour la préparation de l'assemblée générale 2016 ;
- Bilan sur la carte du COS ;
- Réflexion et point sur les sorties pour l'année 2016.

Bilan CNAS 2015

Cotisation 2015 : 42 768,62€

Effectif des actifs : 190 agents / Montant de la cotisation par actif : 211,36€ / Total : 40 158,40€

Effectif des retraités : 19 agents / Montant de la cotisation par retraité : 137,38€ / Total : 2 610,22€

Acompte facturé en 2014 : 43 819,65€

Le conseil d'administration prend donc note que le CNAS reversera en janvier 2016 un trop perçu de 1 051,03€. Il sera donc demandé à la Municipalité un montant déduit de cette somme pour le règlement de la cotisation 2016.

Le conseil d'administration est informé de la mise en place, par le CNAS, d'un nouveau dispositif de cotisation dit « simple, lisible et prévisible ». La cotisation sera désormais fondée sur une base forfaitaire par bénéficiaire. Jusqu'en 2018, les montants de cotisation seront les suivants :

- Par actif : 209,24€ en 2016 / 207,12€ en 2017 / 205€ en 2018
- Par retraité : 136,01€ en 2016 / 134,63€ en 2017 / 133,25€ en 2018

Le conseil d'administration prend acte du bilan 2015 et des diminutions de la cotisation prévues pour les 3 années à venir.

Point sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le conseil d'administration prend acte :

- Du solde créditeur du compte courant : + 4 680,07€ (à noter – le règlement de la facture du traiteur retenu pour le repas de Noël de 4 782,50€ a été volontairement reporté en janvier 2016, pour éviter de terminer l'année 2015 en déficit, et celui du ciné-goûter de Noël de 28€ est en attente de facturation ; déficit relatif car calculé sur la somme que doit constituer le trop perçu par le CNAS) ;
- Du solde créditeur de la caisse des espèces : + 11,26€

Ces comptes seront présentés détaillés dans le courant du 1^{er} trimestre à la commission municipale chargée de les examiner et de les valider.

Budget prévisionnel pour l'année 2015

Solde bancaire au 1^{er} janvier 2016 : + 4 680,07€

Crédit :

- Remboursement du CNAS pour la cotisation 2015 : 1 051,03€
- Subvention sollicitée auprès de la Municipalité : 64 273,97€
- Recette estimée pour l'organisation du séjour auvergnat : 5 805,50€
- Recette estimée pour le repas de Noël 2016 : 900€

Débit :

- Règlement de la facture Traiteur du repas de Noël 2015 : - 4 782,50€
- Règlement du ciné-goûter de Noël 2015 (achat des places de cinéma) : - 28€
- Cotisation CNAS 2016 : 42 768,62€
- Achat de chèques Cadhoc pour versement des prestations : 13 000€
- Règlement de la facture du séjour auvergnat : 7 321€
- Prévision d'une sortie de groupe : 1 000€
- Repas de Noël 2016 : 5 100€
- Animation du repas de Noël 2016 : 500€
- Achat de colis de Noël pour les retraités : 700€
- Acquisition de fournitures de bureau : 200€
- Règlement de la cotisation assurance pour le local de permanence : 450€
- Frais liés à l'assemblée générale 2016 : 200€

Le conseil d'administration valide le budget prévisionnel 2016.

Réflexion pour la préparation de l'assemblée générale 2016

L'assemblée générale sera maintenue un vendredi du 1^{er} trimestre 2016, après le passage en validation des comptes du COS.

Pour essayer d'intéresser plus d'agents, le conseil d'administration décide d'avancer l'heure de la convocation à 17 h 30. Un diaporama photos des actions 2015 pourrait également y être proposé.

Bilan sur la carte du COS

En 6 mois, ce sont 111 cartes qui ont été retirées lors des permanences.

Le conseil d'administration prend acte de l'intérêt important que la carte semble avoir auprès des agents. Il fera un bilan plus complet de l'utilisation de celle-ci à la fin de l'année 2016.

Réflexion et point sur les sorties pour l'année 2016

Le conseil d'administration décide de lancer une réflexion pour organiser, en sus du séjour auvergnat dont les inscriptions seront closes le 31 janvier (30 au 19 janvier) :

- Une sortie spectacle/concert avec ou sans repas lors du premier semestre ;
- Un spectacle de magie familial au second semestre (voir avec M. Alain Veller selon ses disponibilités).

Lors du second semestre 2016, une seconde sortie pourra être organisée si l'état des comptes permettait de l'envisager en septembre.

La séance est close à 18 h 45.

Le Président,



Pascal Saulnier

Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Nangis

13, rue des écoles 77370 Nangis – 01 60 58 73 29

Courriel : cos.nangis@orange.fr

Site Internet : cosnangis.weebly.com